



Lasne Nature

Bulletin trimestriel
de l'a.s.b.l. "Lasne Nature"
B. 001-2326233-55
E-mail : secretariat@lasne-nature.be

Siège social et rédaction
3, rue de Fichermont - B-1380 Lasne
Tél. et Fax : 02/ 633 27 64
www.lasne-nature.be

Santé et environnement

Les polluants de l'environnement, déterminants importants de la santé

Il est établi que les déterminants agissant sur notre santé sont multiples. Les variables biologiques (hérédité, âge...), socioculturelles (activité professionnelle, logement...) et comportementales (nutrition, tabagisme...) sont traditionnellement citées comme facteurs prépondérants.

Néanmoins, de nombreux travaux scientifiques voient dans les pollutions environnementales un facteur de risque patent, dont l'ampleur pour la santé publique pourrait être largement sous-estimée. Ainsi, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et d'autres institutions nationales et internationales s'inquiètent de la progression de pathologies comme les allergies et les cancers. Cet essor traduirait l'impact de l'exposition quotidienne au «bruit de fond» de polluants environnementaux. De nouvelles formes de pollutions environnementales sont mises en cause. Les quantités de polluants traditionnellement liés à l'industrialisation ont certes considérablement diminué au cours des

trente dernières années, mais d'autres formes de pollutions n'ont cessé de se développer. Par exemple, la dégradation de la qualité de l'air dans les grandes villes est aujourd'hui attribuée principalement à l'explosion du trafic routier, dont les émissions génèrent des particules fines et certains composés organiques volatils toxiques. Dans un autre registre, l'Union européenne estime que deux à trois cents nouvelles substances chimiques au comportement physico-chimique et aux propriétés de toxicité souvent méconnus sont introduites chaque année sur le marché depuis une vingtaine d'années. Parmi celles-ci, les perturbateurs endocriniens – des molécules connues ou soupçonnées de dérégler le cycle

hormonal – suscitent une attention toute particulière. Que ce soit dans l'air qu'il respire, l'eau qu'il boit, la nourriture qu'il ingère ou les produits qu'il manipule, chaque habitant est potentiellement exposé à ces nouvelles formes de polluants. Sans compter l'exposition à des agents physiques, comme les rayonnements ionisants (UV) et non-ionisants (ondes électromagnétiques). Les relations de causes à effets sont difficiles à établir. Comment déterminer l'impact sur la santé de l'exposition à ces facteurs suspects, regroupés sous le terme de facteurs environnementaux ? Toute la difficulté consiste à déceler des effets d'autant plus ténus qu'ils sont induits par de faibles doses de nombreux contaminants de l'environnement. De plus, la sensibilité des individus est par nature très variable, et les effets ne se déclarent pas nécessairement avec la même intensité ou au même moment au sein de la

(suite page 2)

Malbouffe... et malboire

Ce mal qui nous vient, comme bien souvent, des Etats-Unis déferle sur notre planète, et bien sûr, notre petite terre n'est pas épargnée.

L'obésité, puisqu'il faut bien l'appeler par son nom, touche toutes les tranches d'âge de notre société et menace notre santé.

Des repas non-équilibrés, des graisses, des sucres, du sel en abondance en même temps qu'un déficit important en exercices physiques, des menus pauvres en légumes et en fruits font que, souvent dès le plus jeune âge, les kilos superflus nous enveloppent de toutes parts..

Du côté des boissons le bilan est tout aussi négatif. Nous sommes submergés de boissons, de limonades hypersucrées qui dans le passé étaient vendues par les intermédiaires habituels alors qu'aujourd'hui des dizaines de milliers de machines de distribution automatique sont placées (sinon imposées avec

incitants financiers dans les écoles). Les lieux publics sont eux aussi équipés et partout les boissons voisinent avec quantité de sucreries, gaufres, chips, etc.

Des réactions de plus en plus vives se font jour et des responsables de la santé s'alarment, sans doute un peu tardivement, et tentent d'endiguer ce fléau.

C'est ainsi qu'en France les distributeurs automatiques de boissons sucrées ont été bannies des écoles.

A Lasne, le conseil communal a abordé le problème et décidé l'interdiction de ces distributeurs dans les écoles officielles.

La Région wallonne envisage le vote d'un décret allant dans le même sens et prévoyant l'installation progressive de fontaines d'eau potable dans les écoles.

AU SOMMAIRE

Santé et environnement	1/2
Malbouffe et malboire	1
Bilan 2003-2004	2
Les éditions de Lasne Nature	3
Cotisations	3
Aménagements du centre de Lasne	3
Mobilité- PICM -	
Liaisons non dangereuses	4
Urbanisme	5/7
Dialogues avec la Commune	
Incinération des déchets	6
Pavés ou asphalte	7
La Belgique morcelée	7
Déchets et incivisme	8
Faucons crécerelles	8
La nature de décembre à février	8/9
Reforestation	9
Nous avons besoin de vous	9
Auto, quand tu nous tiens	10
Batraciens	10
La renouée du Japon	11
Agenda - Mots croisés -	
Téléphones, collectes	12



2003 - 2004

Une année d'activités de Lasne Nature

Notre récente Assemblée Générale a été l'occasion de rappeler le travail effectué par tous les bénévoles qui s'impliquent dans les différentes cellules et activités de Lasne Nature.

La parution, au printemps 2004, de la carte IGN « 210 km de promenades balisées à Lasne » est le point fort de la cellule **Chemins et Sentiers**. Le maintien de l'accessibilité et l'entretien des sentiers, le balisage, les actes de vandalisme, les dossiers en justice sont quelques uns des sujets continuellement remis sur le métier. Ses membres ont participé à plusieurs rencontres avec les échevins des Travaux et du Patrimoine.

La **cellule Mobilité** a organisé en mars en collaboration avec la Commune une conférence débat sur sujet « Le bus à la demande ». En septembre, elle a proposé le tracé des « Liaisons non-dangereuses de Lasne », avec l'organisation, le 18 septembre 2004, de promenades pédestres, cyclistes et à cheval, et participé aux travaux préparatoires du Plan Communal de Mobilité et participé à plusieurs réunions sur le sujet.

La **cellule Urbanisme et Aménagement du Territoire**, qui étudie toutes les demandes de Permis d'Urbanisme de la commune, s'est prononcée sur différents dossiers, dont les principaux sont : l'implantation d'une exploitation agricole à Maransart, un immeuble à appartements rue du Mont-Lassy, un immeuble mixte dans le centre de Lasne, la construction d'une villa rue des Massénérées, l'implantation d'un pylone avec antenne du réseau Astrid à la rue de Cérroux... Certains dossiers font l'objet d'un recours au Conseil d'Etat. Un sujet qui requiert beaucoup d'énergie est la question de la préservation de nos paysages et dans lequel les membres de la cellule se sont investis.

La **réserve du ru Milhous** est toujours régulièrement entretenue par une équipe de volontaires. Ils ont créé un nouveau sentier qui permet d'avoir un autre regard sur les lieux qui accueillent souvent des groupes de visiteurs. Cette année a vu avec satisfaction la reconnaissance de la réserve au statut de Natura 2000.

La **cellule Ecoles et Nature** a organisé l'exposition « La vie dans le bois », les 14 et 15 février, avec la participation de 6 écoles locales, soit 30 classes (600 élèves).

La **cellule Batraciens** a, une fois de plus, aidé des milliers de crapauds, grenouilles et tritons à traverser les endroits de migration les plus importants de la commune. La rue Chêne au

Corbeau ayant fait l'objet de nouveaux aménagements par la Commune, une réunion de concertation a réuni des représentants de Lasne Nature avec les riverains et la Commune, afin d'améliorer cette nouvelle gestion.

La **cellule Eau** poursuit les travaux du Contrat de rivière Dyle, et a procédé à la mesure des indices biotiques de nos cours d'eau.

Lasne Nature c'est encore la rédaction de ce Bulletin trimestriel, distribué gratuitement à tous les habitants de la commune. C'est également un site internet, qui donne accès à de nombreuses informations sur nos activités, l'actualité locale, et permet la consultation de tous nos bulletins publiés à ce jour.

C'est aussi la participation à différentes manifestations publiques (Jardins d'Aywiers, Boucles Impériales), c'est l'implication de nombreux membres dans des projets communaux, ainsi que la participation à des réunions avec d'autres associations.

Lasne Nature s'est installée cette année, dans des locaux qu'elle loue, ce qui permet de regrouper en un même lieu notre documentation, notre outillage, et surtout d'y tenir les réunions qui permettent d'organiser nos actions multiples.

Une fois par mois une promenade est proposée sur le territoire de Lasne ou ailleurs, ce qui a permis de faire découvrir ou redécouvrir des sites enchanteurs situés près de chez nous.

Toutes ces réalisations sont possibles grâce au bénévolat et aux ressources financières générées par nos éditions et activités.

Les administrateurs restent prudents dans les dépenses à engager, même si certains dossiers d'urbanisme ou de patrimoine doivent faire l'objet de procédures juridiques qui nécessitent des dépenses dites « extraordinaires ».

Les publications et les ventes diverses contribuent pour moitié dans les recettes, et c'est vous, les membres cotisants, qui contribuez pour l'autre moitié.

Nous vous lançons donc un appel, vous qui nous lisez en ce moment :

- êtes-vous sûr d'avoir payé votre cotisation annuelle ?
- êtes-vous prêt à demander à vos voisins, vos connaissances, vos amis qu'ils nous soutiennent aussi ?

Ces démarches sont essentielles pour garantir notre totale indépendance. Notre association libre de toute attache politique, poursuit ses objectifs : défendre l'environnement et la qualité de la vie, ceci en ayant en vue l'intérêt général et non l'intérêt particulier.

Santé et environnement

(suite de la page 1)

population exposée. Bien sûr, il ne fait aucun doute que certains groupes, comme les enfants, sont particulièrement vulnérables. Dans le domaine des relations environnement-santé, on s'accorde sur le fait que le principe de précaution doit prévaloir. Ce principe exige notamment de travailler à réduire l'incertitude en cas de risque de dommage grave et de prendre des mesures transitoires de protection. Conscient des

enjeux sociétaux posés par la question de l'environnement et de la santé, les décideurs réclament des informations fiables. Il va sans dire qu'une réflexion pluridisciplinaire doit être encouragée, avec pour pierre angulaire le rapprochement des acteurs de l'environnement et de la santé.

(extraits du Rapport sur l'état de l'environnement wallon 2004)

Notre ASSEMBLEE GENERALE a élu le nouveau conseil d'administration qui dirigera Lasne Nature jusqu'à 2006. Il est composé de :

Willy CALLEEuw, président
Alain CHARLIER vice président
Jean-Pierre HAAK secrétaire
Philippe BOUCHÉ - trésorier-
Ainsi que Isabelle DELVAUX
Jacques COLARD et Jean- Pierre HENGELS

Les Éditions Lasne Nature vous proposent

TOPO-GUIDE N° 1

« 12 promenades à Lasne »

TOPO-GUIDE N° 2

« 14 nouvelles promenades à Lasne »

PRIX de CHAQUE TOPO-GUIDE : 6 EUR.

+ frais d'expédition de 1 EUR 32

Pour l'envoi des 2 topo-guides, les frais d'expédition sont portés à 2 EUR 20.

TOUS les versements sont à effectuer au compte 001 2693758 47 de Lasne Nature 1380 LASNE (seuls les cotisations et soutiens sont à verser au compte 001-2326233-55 de Lasne Nature 1380 Lasne)

210 Km de promenades à Lasne

carte au 10.000e en couleurs, éditée en collaboration avec l'I.G.N. (Institut Géographique National). 8 plis, déployée : 80 x 45 cm. PRIX : 7 EUR 50. + frais d'expédition de 0,88 EUR .

Carte des chemins et sentiers

noir et blanc : 5 EUR + frais d'expédition: 1 EUR 32.

coloriée : 10 EUR + frais d'expédition : 1 EUR 32.

Cartes postales en couleurs

la pièce : 0,50 EUR - par 5 : 2 EUR - par 10 : 3 EUR.

+ frais d'expédition : jusqu'à 10 cartes : 0,44 EUR



Polos et Tee Shirts

100% COTON avec le sigle de Lasne Nature brodé sur les polos et imprimé sur les Tee-shirts

Polo pour dame, manches courtes, couleur sable
Tailles S.M.L. ou XL PRIX : 20 EUR

Polo pour homme, manches courtes, couleur olive
Tailles S.M.L, XL ou XXL PRIX : 20 EUR

Tee-Shirt manches longues, bicolore sable/olive
Tailles M.L, PRIX 14 EUR.

Les commandes de polos et tee-shirts pour Lasne seront portées à domicile.

Hors Lasne, les frais d'expédition : 1 EUR 32 .

Tous renseignements complémentaires concernant polos et tee-shirts au 02-633 31 28.

cotisations

C'est grâce à votre soutien, à votre fidélité, que nous pouvons éditer à plus de 5000 exemplaires ce bulletin trimestriel que nous distribuons dans toutes les maisons de Lasne depuis 1990.

Sans subside, sans publicité, votre soutien est le vrai garant de notre indépendance.

Lasnois ou amis de Lasne Nature vous êtes des centaines à verser régulièrement votre cotisation.

La cotisation annuelle, quelle que soit la date de votre versement, est de : 10 EUR minimum. (sans maximum !)

A verser au compte 001 2326233 55 de l'asbl Lasne Nature - 1380 LASNE.

Aménagements au centre de Lasne

Très récemment, des aménagements ont été réalisés au centre de Lasne, dans le «goulot» de la rue de l'Eglise. Depuis de nombreuses années, notre association dénonce l'étroitesse du trottoir entre la place d'Azay-le-Rideau et le garage local, et demande son élargissement, ainsi que la suppression du parking à cet endroit.

Quel n'est pas notre étonnement de voir que des bordures de type Ravel ont été placées, à même le sol, le long de ce trottoir tout en maintenant celui-ci dans sa largeur actuelle (50 cm !!!). Ceci rend le passage des piétons encore plus difficile, voire totalement impossible pour des personnes âgées ou des poussettes.

Ces nouveaux aménagements pénalisent les déplacements à pied dans le centre de Lasne et notamment pour tous ceux et celles qui utilisent le parking de la place d'Azay-le-Rideau pour faire leur shopping.

Lasne Nature s'étonne de la précipitation et de l'improvisation dans la mise en œuvre de ces nouvelles dispositions alors que notre commune vient de soumettre à enquête publique son plan communal de mobilité (voir notre article sur le PICM), fruit d'un travail de plus d'un an de deux bureaux de consultation.





A propos du PICM (Plan Intercommunal de Mobilité)

Le 21 septembre dernier, au centre sportif de Maransart, le Collège des bourgmestres et échevins invitait la population lasnoise à prendre connaissance de l'étude réalisée par les bureaux de consultance Transitec et Pissart dans le cadre du Plan Intercommunal de Mobilité. Une présentation des grandes lignes directrices par les deux consultants fut suivie d'une séance de questions/réponses. Parallèlement, le rapport complet présentant les diverses propositions en matière de circulation, de stationnement, de réaménagement des espaces publics fut soumis à l'enquête publique afin de permettre à tous les lasnois d'émettre un avis, une suggestion ou une critique par rapport aux diverses propositions.

Le point de vue de Lasne Nature

Notre cellule Mobilité a examiné avec attention l'ensemble des documents soumis à enquête publique.

Même si nous avons relevé certaines lacunes (l'absence de la rue du Printemps/rue de la Prison) ou quelques propositions plus difficiles à mettre en œuvre, celles-ci ne remettent pas en cause le travail remarquable qui a été accompli par les bureaux de consultance.

Au niveau des objectifs poursuivis par le PICM, ceux-ci sont totalement en phase avec ceux que défend notre association, à savoir : favoriser une mobilité sûre, efficiente et respectueuse de la qualité de la vie à Lasne, en encourageant toutes les actions qui visent à :

- augmenter la sécurité routière ;
- promouvoir un usage rationnel de l'automobile et favoriser l'intermodalité
- encourager les modes de déplacement dits "doux" (à pied, à cheval, à vélo, en bus)
- améliorer le ramassage scolaire grâce à des partenariats publics et privés;
- offrir des solutions en matière de mobilité et d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et à revenus modestes
- modérer les flux de circulation transitant sur certains axes et réduire les nuisances liées au trafic
- favoriser la vie locale sur l'espace public de nos centres villageois et la convivialité dans nos rues et places
- promouvoir le développement de nouveaux moyens de déplacement (bus à la demande, co-voiturage,...) et de communication innovants (Internet, télé-travail, ...).

En conséquence, notre association n'a pu qu'approuver dans ses grandes orientations le contenu du rapport qui a été soumis à enquête publique.

Que peut-on attendre d'un tel plan ?

Une première étape a été franchie par la création d'un véritable guide de référence pour tous les futurs investissements communaux en matière de mobilité. Toutefois, le conseil communal doit encore approuver ce rapport en tenant compte des remarques formulées par la population lors de l'enquête publique. Il devra, faire des choix, définir des priorités et établir un planning d'action en fonction des marges budgétaires présentes et futures. Tant dans le choix que dans la mise en chantier de ces propositions, la difficulté principale sera de concilier la concertation avec tous les acteurs concernés (maître d'œuvre, riverains, partenaires utiles,...) et le souci constant de maintenir l'intérêt général au-dessus de l'intérêt particulier. Pour notre part, nous resterons très attentifs à la mise en œuvre concrète de ces propositions et nous veillerons à ce qu'elles soient toujours en conformité avec les objectifs précités.

Mobilité - Mobilité - Mobilité - Mobilité - Mobilité - Mobilité -

Des liaisons non dangereuses à Lasne ?

Dans notre dernier bulletin, la cellule mobilité de Lasne Nature vous présentait, sous l'appellation « les liaisons non dangereuses de Lasne », des itinéraires reliant les différents villages de notre commune et destinés aux piétons, cyclistes et cavaliers.

A côté des nombreuses réactions positives que nous avons reçues, quelques uns ont trouvé notre initiative « bien sympathique mais un peu naïve ». Ils trouvaient que certains itinéraires proposés n'offraient pas un niveau de sécurité suffisant pour être classés comme non-dangereux.

Que pouvons-nous répondre à ces remarques ?

Nous sommes d'accord avec cette remarque. Nous avons voulu partager avec ceux qui ne les connaissaient pas encore de nouvelles possibilités de se déplacer dans notre commune, sans voiture, en suivant des itinéraires plus agréables et moins dangereux qu'en suivant simplement nos grandes artères. Il est toutefois certain que celles-ci doivent parfois être

traversées, pas toujours de façon totalement sûre.

Notre cellule mobilité a planché de longues heures sur le sujet afin de ne retenir que les tracés qui offraient le meilleur niveau de sécurité pour les piétons, cyclistes et cavaliers. Mais l'aménagement de certains points n'est pas encore parfait, de même que les comportements de certains de nos congénères.

Pourquoi malgré tout avoir lancé une telle action ?

Si « moins dangereux » est plus juste que « non-dangereux » à ce stade, nous avons considéré que cette présentation d'alternatives était quand-même utile, comme l'ont confirmé les nombreuses réactions positives que nous avons reçues. En effet, beaucoup nous ont remerciés de les avoir encouragés à découvrir de nouvelles voies aussi sympathiques qu'efficaces. Nous avons aussi voulu encourager l'usage de notre réseau de sentiers, la meilleure protection de ce patrimoine précieux. Nous pensons aussi que si plus de gens utilisent ces liaisons, cela

nous aidera à en résoudre plus vite les quelques faiblesses. Ce qui n'est pas inutile au moment où notre commune se penche sur la mise en œuvre de notre Plan Communal de Mobilité et du Ravel/WaWa.

Notre démarche s'inscrivait également dans le cadre de la semaine de la mobilité. A cette occasion, nous avions convié piétons, cyclistes et cavaliers, le samedi 18 septembre, à participer à des balades empruntant quelques-uns de nos itinéraires « moins dangereux ». Sous un ciel radieux, une trentaine de personnes ont pu ainsi « tester », en compagnie des membres de Lasne Nature, ces itinéraires malins et sympathiques, à la découverte ou la redécouverte d'endroits moins connus mais qui font le charme de notre commune semi-rurale.

L'Echevin de la Mobilité, Monsieur Christian Thomas, nous a fait également l'honneur d'être présent au départ des différentes balades proposées. Nous espérons qu'il accordera une place importante dans le Plan Communal de Mobilité aux besoins des usagers dits faibles (enfants, poussettes, gens plus âgés, cyclistes, cavaliers...automobilistes à pied...) et au développement de la mobilité douce dans notre belle commune.

NON ce n'est pas une nouvelle église, sans sa tour... et tout à côté ce n'est pas le presbytère



Il s'agit d'une simple habitation en construction à Lasne. Son constructeur jouit d'un permis délivré, sur recours, par le ministre, du temps où M. Michel Foret occupait ce poste, et sans que le Ministre se soit préoccupé des vœux et de la ligne de conduite des autorités communales.

Les maisons voisines, de taille normale, paraissent relativement petites au point qu'on les prendrait pour des maisonnettes. Elles ont été édifiées dans le respect des indications du schéma de structure communal : le contraste est total, et d'autant plus choquant que le bâtiment en construction est implanté à très peu de distance des autres.

Comment en est-on arrivé là ?

Les permis d'urbanisme des maisonnettes (appelons les ainsi) ont été délivrés par la Commune sans que personne se soit avisé que plusieurs mois auparavant, le Ministre avait octroyé un permis au constructeur de la grande maison. Simplement, ce constructeur a laissé passer plusieurs années avant d'ouvrir son chantier.

Les « maisonnettes » étaient donc habitées déjà depuis tout un temps quand leurs occupants ont découvert, avec une appréhension croissante au fil de l'avancement du chantier, le voisinage qui leur était promis.

Gageons d'ailleurs que les futurs occupants de la grande résidence n'ont pas non plus été ravis de découvrir qu'ils ne jouiront pas d'un superbe isolement. Car primitivement leur projet ne tenait pas compte de l'environnement bâti qui allait être créé si près d'eux, à croire qu'il n'avaient pas consulté convenablement le plan de secteur. La chose a d'ailleurs échappé au Ministre quand il a eu à connaître du recours, et elle a d'ailleurs échappé auparavant à sa commission d'avis (*).

La bonne intervention, manquée, de la Commission d'avis.

La Commission, dans cette affaire, a fait preuve d'une louable circonspection. Elle a été jusqu'à surseoir à son avis pour donner le temps à un de ses membres d'aller faire une reconnaissance sur place.

La chose mérite d'être soulignée et hautement approuvée. Dans de nombreux autres cas on a dû déplorer que la Commission d'avis, après une audition des parties ou des influences diverses jouent à plein, ait pris une position contraire à celle de la Commune, pourtant familière des lieux. Ici, non : la visite sur place a été faite. A la suite de quoi la Commission a conseillé au ministre de **refuser** le permis, en ne donnant donc pas tort à la Commune.

Suspense. Car l'avis était de refuser le permis, mais **pour des motifs étrangers à la dysharmonie qu'on allait créer avec le**

bâti futur. Ces motifs étrangers étaient d'ailleurs tout à fait valables et restent d'actualité : il s'agissait, en gros, de protéger le paysage. Le ministre, hélas, a passé outre : il a accordé le permis, d'où vient tout le mal.

N.B. Ce n'était pas l'actuel ministre. Rendons à César...

Existe-t-il une issue ?

Nous aurions aimé suggérer aux habitants ou à l'administration l'une ou l'autre solution de rattrapage de cette déplorable entorse aux bons principes de l'urbanisme.

Ainsi, un palliatif auquel on aurait pu songer aurait été que les voisins, comme les futurs occupants de la grande maison tentent d'atténuer le dommage visuel qu'ils subissent tous et que subissent également les passant depuis l'espace public, par des plantations servant de masques. Hélas il semble que la place manque pour le faire, vu que les bâtiments sont implantés très près les uns des autres.

L'entorse paraît bien impossible à redresser, la dysharmonie subsistera.

Mais cette maison est-elle donc tellement moche ?

En soi, évidemment non. Chacun en pense ce qu'il veut et dans d'autres environnements elle serait sans doute acceptée. De toute façon, notre asbl, Lasne Nature, n'a pas pour vocation de porter des jugements sur l'architecture. Elle s'intéresse seulement aux problèmes d'intégration des constructions nouvelles dans leur environnement, paysager ou bâti.

Par exemple, et sauf dans les cas ou d'autres types de nuisances sont à redouter, jamais elle ne s'est souciée de ce qui se construit à l'abri des regards. L'idée est que les gorges profondes ou les écrans de verdure conviennent bien aux bâtiments d'un style révolutionnaire : les paysages n'en souffrent pas !

Mais quand la construction est visible, la prudence s'impose : comme personne n'a encore trouvé de critères généraux faisant la quasi unanimité pour apprécier la bonne intégration d'un bâtiment dans son environnement, nous sommes d'avis que dans un premier temps il s'indique d'appliquer « bêtement » le règlement—puis de s'aviser au cas par cas sur quels points y déroger sans dommage pour l'environnement local.

Des instruments d'urbanisme existent à Lasne (Schéma de structure et Règlement communal d'urbanisme). Tout imparfaits qu'ils soient, on peut se réjouir qu'ils existent.

La bride sur le cou aux auteurs de projets ?

Que de fois, traversant les noyaux habités d'autres communes, même aussi « semi-rurales » que la nôtre, ne voit-on pas

(suite en page 7)



A propos de l'Incinération de déchets

Dans notre précédent numéro (59), nous avons publié un article intitulé « Incinération de déchets au cœur de Lasne » qui se terminait par les mots « Nous nous proposons d'interroger nos dirigeants sur ces questions et nous ne manquerons pas de vous informer des réponses qui nous seront données. »

Voici le texte de la réponse qui nous à été envoyée par la Commune en date du 24 août dernier.

Monsieur le Président,

Nous nous référons à votre lettre adressée au Collège des Bourgmestre et Echevins de Lasne conjointement à l'article diffusé dans le bulletin n°59 de Lasne Nature.

Nous regrettons que les questions soulevées ne nous aient pas été soumises directement par vos interpellants, voire vous-même, sachant que le Service Environnement de votre Administration Communale est à la disposition de tous les Lasnois pour activement veiller à la protection de notre cadre naturel.

Les faits évoqués dans votre article restent à notre connaissance des suppositions car nous pouvons vous confirmer qu'ils n'ont fait à ce jour l'objet d'aucune plainte déposée auprès de notre Police locale ni auprès du Service Environnement.

Les conditions d'incinération sont strictement limitées par une réglementation de la Région, de la Commune et du Code rural. Vous en rappelez certains attendus dans votre article en relation avec un récent éditorial publié dans la Vie à Lasne. Il existe une tolérance uniquement pour l'incinération des déchets verts pour autant que les feux restent en permanence surveillés et soient à plus de 100 mètres de toute habitation.

L'entreprise visée dans votre article bénéficie d'un permis d'exploitation en règle pour un établissement de classe 1 (Etablissement dangereux, insalubre ou incommode) délivré par la Députation Permanente du Conseil Provincial du Brabant wallon. Ce permis d'exploitation l'autorise notamment à des dépôts occasionnels ou

temporaires de matière minérale de déchets de construction liés à une activité de terrassement, de location et transport de conteneurs. Aucune dérogation à un permis d'exploitation n'est toléré. Il va de soi que la loi doit être respectée de manière identique pour tous ceux qu'elle concerne.

Au sujet des eaux de ruissellement, nous vous rappelons que la Commune fait partie du Contrat de rivière Dyle et de ce fait est particulièrement vigilante à l'aspect « qualité » des eaux. Des mesures et analyses des points pollués sont régulièrement relevés par des mandataires de la Province ; ces contrôles se font également sur le Smohain, à l'endroit où le petit ru se jette après son passage en bordure de l'établissement que vous visez.

Nous espérons par la présente vous avoir communiqué les informations que vous souhaitiez.

Nous sommes et resterons intransigeants pour que notre commune reste accueillante et propre.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président l'expression de nos salutations distinguées.

La lettre est signée par: La députée-Bourgmestre - Brigitte Defalque, La secrétaire communale - Laurence Biesman et l'échevin de l'Environnement Christian Thomas.

Cette lettre appelle quelques commentaires de notre part.

La Commune regrette que certaines personnes posent des questions par le canal de Lasne Nature. C'est pour nous la reconnaissance du rôle d'intermédiaire et de modérateur tenu par notre association pour l'évocation de problèmes « délicats ».

Les faits évoqués seraient des suppositions, puisqu'il n'y aurait eu

aucune plainte déposée à ce jour. Ces propos ouvrent la porte au laisser-faire : c'est dire à tous, faites ce que vous voulez, tant que personne ne réclame. Nous trouvons ce type de comportement plus que laxiste et peu responsable. Il incite aux abus pour les uns et il appelle à la délation pour les autres. Dommage que nos autorités ne prennent pas leurs responsabilités dans ces matières, où des infractions flagrantes sont connues de la plupart.

A propos de l'incinération, la réponse nous semble tourner autour du pot. Nous avons relu le permis d'exploitation délivré par la Députation Permanente du Conseil Provincial du Brabant wallon, suite à la demande introduite par l'entreprise en question le 10 octobre 2001. A l'article 1 § B.12 de l'arrêté, on y lit « l'incinération de tout déchet est interdite »; au § B.6, qui concerne les conditions d'exploitation des ateliers (annexe 3), « la destruction par combustion, de déchets, résidus et matières quelconques provenant directement ou indirectement de l'exploitation est interdite »; au § B.8, qui concerne les conditions d'exploitation relatives à la gestion des déchets accueillis dans l'établissement (annexe 5 §3.2), « il est strictement interdit de mettre le feu à des déchets sur le site, ainsi que de cribler ou concasser des déchets sur le site ».

Quand aux eaux de ruissellement, nous savons que le Contrat rivière Dyle ne procède à des mesures de qualité des eaux que tous les trois ans. Cela donne le temps de polluer pendant de longs mois. D'autre part, l'article 1 §B.10 de l'arrêté qui concerne les conditions d'exploitation des dépôts de matières minérales (annexe 7 §2) stipule « des dispositions sont prises pour éviter leur (les matières minérales) entraînement par le ruissellement des eaux ou les véhicules ».

Bien d'autres réglementations sont imposées à l'exploitant, et notre rôle n'est pas d'en faire état ici. Nous nous réjouissons qu'une telle entreprise puisse fonctionner à Lasne, mais pas sans se conformer à la réglementation, et certainement pas quand l'environnement peut en être victime. Nous demandons à la Commune de prendre ses responsabilités, d'être pro-active, de ne pas attendre des plaintes pour agir, et de faire respecter les réglementations en application.

Willy CALLEEUW - Président



Pavés ou asphalte

Dans notre numéro de septembre, à la rubrique « miel ou vinaigre », nous avons évoqué le fait qu'à divers endroits où étaient réalisés des travaux d'égouttage les pavés étaient remplacés par de l'asphalte, ce que nous regrettions. Cet article a suscité la réaction de M. Alain Gillis, échevin des travaux qui écrit à notre président :

« Je suis déçu par le contenu du second paragraphe dans lequel l'auteur fait part d'un « regret d'importance ». Je le suis d'autant plus que je dépense une énergie considérable pour ces dossiers : leur constitution, leur suivi auprès de l'administration wallonne, auprès de la Société Publique de la Gestion de l'Eau et des cabinets ministériels et le suivi sur le terrain. Je rappelle que l'élimination de nos eaux usées constitue la priorité numéro un du service des travaux et ce, en vue de protéger notre environnement et de se mettre en conformité avec la législation dans les délais.

Malgré les marges budgétaires parfois très étroites, je pense que le résultat est à la hauteur du souhait de très nombreux Lasnois. Le regret exprimé par l'auteur de l'article doit être relativisé, en effet sur 17 kilomètres de voiries égouttées, de mémoire il n'y a pas plus de 250 mètres de pavés qui ont été remplacés par de l'asphalte. Chaque fois que des impératifs budgétaires ont pris le dessus il fallait trouver des solutions, après avoir épuisé toutes les possibilités (type de bordure, espacement des avaloirs, modification de la profondeur de pose, ...) il ne reste que le revêtement de surface où les économies sont

possibles. Les tronçons en question ont été déterminés en accord avec les riverains, comme ce fut encore le cas récemment pour la seconde partie du Chemin de Bas-Ransbeck.

L'auteur ne parle pas dans son article du budget important qui est consacré chaque année à la remise en état de certains tronçons de nos voiries pavées. Il ne parle pas non plus des aménagements de carrefour en pavés, là où il y avait de l'asphalte avant les travaux et dont une présentation avait été faite sur le sujet à la C.C.A.T. à la demande de son président. Tout cela me conduit à vous proposer un pari, à savoir qu'aujourd'hui la surface pavée n'a pas diminué mais bien augmenté suite à ces aménagements. Vous conviendrez avec moi que renoncer, pour des raisons budgétaires, à égoutter une rue qui permet d'éliminer les eaux usées de plusieurs dizaines d'habitations est certainement beaucoup plus dommageable pour l'environnement que ces quelques mètres carrés d'asphalte qui ne permettent plus l'infiltration des eaux pluviales. Ici aussi je me permets d'ajouter que nous encourageons les riverains à séparer leurs rejets de manière à infiltrer les eaux pluviales dans leur

puits perdant pour réalimenter les réserves d'eau souterraine. D'autre part, cette année nous lançons les premiers projets d'égouttage séparatif. Lasne sera probablement une des premières communes à réaliser de tels projets.

J'espère vous avoir convaincu que l'auteur de l'article n'a pas bien choisi les mots pour traduire sa pensée. Je souhaiterais que vous me fassiez part de votre appréciation à ce sujet et de voir ensemble si un correctif ne doit pas être publié dans votre prochain bulletin. »

Notre réponse

1. Dans notre article, nous rendions hommage au fait que les travaux d'égouttage se poursuivaient dans divers quartiers alors que les années précédentes Lasne avait accusé un important retard.
2. Nous n'avons pas dit que l'on remplaçait systématiquement les secteurs pavés par de l'asphalte, mais que nous avons constaté que CERTAINS secteurs avaient disparu.

Cela dit nous admettons volontiers que le lecteur pouvait en étant un peu distrait, penser que nous nous attaquions à tous les travaux d'égouttage. Et nous prions notre Echevin des travaux de nous excuser pour cette information trop fragmentaire que nous avons publiée.

En reproduisant l'intégralité de la lettre de Monsieur Gillis nous pensons que nos lecteurs ont ainsi l'occasion de prendre connaissance de tous les éléments du dossier même si nous n'avons pas abordé tous les sujets qu'il évoque.

Willy Calleuw

NON ce n'est pas une nouvelle église, sans sa tour... et tout à côté ce n'est pas le presbytère

(suite de la page 5)

s'accumuler des façades, des implantations, des gabarits, des ornements de mauvais goût à côté d'autres, de meilleure facture ? Comment alors ne pas se féliciter d'habiter un coin où en principe on tente de donner aux constructions nouvelles un air de famille avec les bâtiments d'un même périmètre ?

Le bon sens conduit à approuver des dérogations localement justifiées. Il conduit aussi à en déplorer d'autres.

Par exemple, pour en revenir à notre « église sans tour », chacun peut, en regardant les photos et en

relisant les phrases qui précèdent, s'exercer à déterminer à quelles conditions les permis auraient pu être délivrés... Des conditions, il est clair qu'il fallait en mettre, ou alors, qu'il fallait comme la Commune l'avait fait : refuser le permis !

Fernand DEBREYNE Section Urbanisme et A.T.

*La commission d'avis chargée de conseiller le Ministre en cas de recours contre des décisions prises en Brabant wallon siège à Namur et comporte outre le président, 6 membres (dont 3 doivent être obligatoirement présents en séance) : 2 architectes, 2 députés permanents du Conseil provincial et 2 délégués de la Commission régionale d'Aménagement du Territoire.

La Belgique morcelée

Nous lisons dans « Le Soir » du 15 novembre, sous le titre « La Belgique, la plus morcelée » un article qui fait état d'analyses du sol belge et des cartes qui en sont dressées. Les cartes permettent d'observer de profonds changements. Le niveau de fragmentation est particulièrement élevé dans notre pays. La division des forêts, des champs, des marécages provoque l'extinctions d'espèces de la flore et de la faune. Les cartes seront utiles aux décideurs politiques, pour créer des maillages écologiques en bouts de forêts ou de marécages. Mieux vaut avoir un bois de 20 ha que 5 bois de 4h. Les cartes peuvent aussi être utilisées lors des révisions des plans d'aménagement du territoire. Et le journal conclut son article par ces mots : La question est : Les Régions et les communes vont-elles s'en servir ?



Déchets et incivisme

Nous sommes une association dont le but principal (article 2 de nos statuts) est « la défense et la protection de l'environnement, de la nature et de la qualité de la vie, tout particulièrement à Lasne et dans ses environs immédiats » Nous sommes témoins de la dégradation de biens publics, de la mise à sac jusqu'il y a peu des abribus (il faut ici constater une nette amélioration depuis que les nouveaux abris ont été mis en place et sont régulièrement entretenus). Que dire des sacs d'ordures abandonnés le long des chemins (à côté des corbeilles à papiers près des abribus) ou dans les bois. L' examen de leur contenu doit permettre d'identifier les délinquants, sans parler de véritables dépôts clandestins, eux aussi identifiables. Dans le domaine des poteaux et balises plantés le long de nos chemins et sentiers et encore trop souvent saccagés il y a des cas extrêmes comme celui des poteaux placés à la chapelle Jacques où à plusieurs reprises poteaux et balises



ont été arrachés, incendiés et où les actes sont signés par des débris de bouteilles et de canettes (il y en a même des pleines) jonchant le sol. Il doit être possible d' identifier les auteurs de ces actes qui semblent être le fait d'un groupe.

Quantité de mesures, de facilités ont été mises en place : poubelles, récolte bimensuelle des sacs bleus, des papiers et cartons, et, plusieurs fois l'an, ramassage des grosses pièces, des encombrants.

Les dégradations, les dépôts sauvages sont des manifestations d'un incivisme profondément enraciné.

Combien de temps faut-il à certains déchets pour se décomposer ?

Les déchets jetés dans la rue, dans la nature sont en majorité composés de cigarettes (38%), d' emballages de boisons et de nourriture (30%).

Le filtre d'un mégot de cigarette met 2 ans pour se décomposer, un morceau de chewing-gum 20 à 25 ans, un gobelet en carton, au moins 6 mois, plus s' il est plastifié.

La partie en aluminium d'une canette persiste éternellement. Une bouteille en PET, 5 ans au soleil, 10 ans à l'ombre. Une bouteille en PVC, 5 à 10 ans. Etc. (extraits d'une étude hollandaise).

Après le passage des vandales à la Chapelle Jacques, poteaux, balises arrachés, incendiés.

Hôtels 4 étoiles pour Faucons crécerelles



Le groupe d'étude et de protection des oiseaux de proie a élaboré et réalisé des projets consistant à placer sur des pylônes à haute tension des nichoirs en aluminium.

L'expérience s'est développée en Brabant wallon et s'avère concluante.

Trois nichoirs placés en septembre 2000 avaient rapidement trouvé locataires et au printemps suivant quatorze jeunes faucons y voyaient le jour. La saison suivante 11 nichoirs étaient hissés alors qu'une quarantaine d'autres sont en commande.

Un jeune ornithologue a suivi un stage intensif pour réaliser ce travail et a été agréé par la société Elia qui gère ces pylônes.

Ces nichoirs sont placés à une quinzaine de mètres de hauteur (sur des pylônes s'élevant à 75 mètres et davantage).

Cette initiative est une première européenne à laquelle l'Italie a emboîté le pas.. En Flandre le même système a été installé entre la province d'Anvers et le Brabant flamand.

Le baguage des oiseaux a permis de confirmer que le Faucon Crécerelle n'est pas un oiseau migrateur mais erratique. Des oiseaux bagués ont été retrouvés au nord d'Anvers, au sud de Charleroi et en France, à 300 km de leur point de départ.

On envisage de placer des caméras dans certains nichoirs afin de suivre toutes des étapes de la vie de ces oiseaux, de la couvaison à l'envol.

La nature de décembre à février

Nos taupes communes (*Talpa europaea*) entament leur période de reproduction. Un territoire qui couvre l'équivalent d'un terrain de football est partagé par deux ou trois individus qui peuvent y cohabiter, chacun menant une vie solitaire au fond de son réseau de galeries. Mais aux portes de l'hiver, les galeries normalement indépendantes vont se recouper, donnant l'occasion aux mâles de déployer leur agressivité. Celle-ci peut aller jusqu'au cannibalisme guerrier. Mais s'il n'y avait les taupinières, la vie des taupes resterait d'une grande discrétion. C'est à la fin de l'hiver que naîtront les petits dans un nid constitué d'herbes et de feuilles, et situé sous une grosse taupinière. Les vers de terre ainsi

que les larves de coléoptères constituent la base de leur régime alimentaire.



Le gui (*Viscum album*) présente ses baies globuleuses blanches. Cet arbrisseau vit en parasite sur les branches des arbres à feuilles caduques. Ses racines

puisent l'eau et les sels minéraux dans le tissu de l'arbre hôte. Les baies sont appréciées des oiseaux comme la grive draine (*Turdus viscivorus*), mais attention, elles sont toxiques pour l'humain.



Que âge a cette boule de gui ? Vous comptez le nombre de fourches d'un rameau et vous y ajoutez trois ans.

Les écureuils roux (*Sciurus vulgaris*) seront d'autant plus

Reforestation

30 Millions d'arbres plantés par 130.000 Kenyanes

Wangari MAATHAI a reçu le prix Nobel de la Paix 2004 pour son travail en faveur de la femme africaine et de l'environnement.

En 1977, elle lance son mouvement « la ceinture verte » qui regroupe des femmes en associations locales, même chez les nomades Massaïs, pour les pousser à planter des arbres, mais aussi à réfléchir au développement global, au planning familial, à la nutrition, à la lutte contre la corruption. « Le mouvement de la « Ceinture verte » a ouvert la voie du développement par la base *comme le comité Nobel*. Plus qu'une simple action de préservation de l'environnement existant, sa stratégie consiste à sécuriser et renforcer les fondations d'un développement écologique durable »

« En promouvant, grâce à un dynamisme peu commun, la reforestation de son pays, elle combat la désertification, freine le déferlement de la misère et enlève ainsi au dieu de la guerre les milliers de paysans ruinés et désespérés qui l'auraient servi. »

M.F. Cros. *La Libre Belgique* 10/10/04

Nous avons besoin de vous!

Nous manquons de DISTRIBUTEURS du bulletin LASNE NATURE

Une trentaine de membres et amis de notre association distribuent le bulletin de LASNE NATURE chaque trimestre, c'est à dire début mars, début juin, début septembre et début décembre dans toutes les maisons de Lasne. Quelques bulletins dont les destinataires habitent dans des rues dangereuses par la densité de la circulation sont envoyés par la poste. Enfin les membres de Lasne Nature habitant hors Lasne le reçoivent également par la poste.

Si nos distributeurs sont nombreux, nous aimerions faire appels à d'autres bonnes volontés. En effet, l'un ou l'autre distributeur malade, en voyage ou empêché pour diverses raisons de faire sa tournée nous met dans l'embarras et doit être remplacé au pied levé. D'autre part certains distributeurs ont en charge un secteur trop important alors que d'autres ont de très petites tournées.

Si, une fois par trimestre vous disposez d'une heure pour accepter de distribuer ne serait-ce qu'une centaine de bulletins, faites-nous signe, nous apprécierions grandement votre aide.

D'autres cellules ont besoin de renforts

C'est le cas de la cellule URBANISME qui a à répertorier, étudier, traiter certains dossiers mis à l'enquête. Venez renforcer le groupe déjà fort actif en ce domaine.

Dates et téléphone dans l'agenda page 12.

Les volontaires qui ont en charge l'en-

retien et la gestion de notre Réserve naturelle du Ru Milhous auraient eux aussi besoin de renforts. Rejoignez les pour une journée (ou une demi-journée) au grand air. Dates et téléphone dans l'agenda page 12.

Les volontaires qui les premiers mois de chaque année organisent et surveillent la migration des batraciens sont aussi demandeurs d'aide.

Tout renfort, toute aide apportée à chacune de nos cellules sera grandement appréciée.

Classement de l'Abbaye d'Aywiers?

Le conseil communal de Lasne a voté le classement de la plupart des bâtiments de l'abbaye d'AYWIERS. Cette demande englobe les portes d'entrée Ste Lutgarde, Saint Benoît ainsi que la porte de Grâce. Sont également inclus dans cette demande le château appelé château Limauge, les bâtiments groupant jusqu'il y a peu les services de la Compagnie Intercommunale des Eaux du Centre du Brabant wallon (ancien moulin) ainsi que l'ancienne ferme de la Cour Colin. Le classement du mur d'enceinte a même été envisagé. La demande de classement sera transmise au ministre Michel Daerden qui aura à décider de l'ouverture éventuelle d'une procédure de classement. Ce sera ensuite l'enquête publique, la députation permanente, la Commission des monuments et des sites avant de revenir chez le ministre pour signature.

La nature de décembre à février

visibles que les arbres sont dénudés et qu'ils sont en pleine saison des amours. Munis de leur manteau d'hiver, la queue touffue et la pointe des oreilles en pinceau, ils sont actifs tout l'hiver à la recherche de leurs réserves de nourriture, et les mâles en course de séduction à la poursuite de la promise.

En février, les prémices du printemps peuvent se manifester, avec le réveil des grenouilles rousses et autres batraciens qui vont amorcer leur cheminement vers les mares où elles vont se reproduire.

Le noisetier (*Corylus avellana*) présente ses châtons mâles, régal des passereaux, mais aussi sa toute petite fleur femelle



aux stigmates plumeux rouges blottie en forme de bourgeon. Le noisetier est un arbrisseau dit monoïque, c'est-à-dire une plante qui porte les fleurs de chaque sexe.

Le perce-neige (*Galanthus nivalis*) laisse paraître ses fleurs blanches. Observez-les et laissez-les en place, les fleurs étant toxiques.

Les lièvres communs (*Lepus europaeus*) entament la conquête des femelles (les hases), qui passent leur temps à repousser leurs avances. C'est une période de grande activité, avec courses, sauts, luttes. La première portée naîtra, dans un gîte au creux d'un sillon, 42 jours après l'accouplement, elle sera suivie de deux ou trois autres portées dans l'année.





AUTO, quand tu nous tiens...

Si la période « tout à la voiture » a encore de beaux jours devant elle, le slogan « ma voiture c'est ma liberté » fait de plus en plus ringard. Il faudra sans doute atteindre l'asphyxie complète de la circulation pour que des mesures enfin efficaces soient prises.

Ce n'est pas parce que nous maudissons souvent l'automobile que nous devons nous abstenir de donner à leurs utilisateurs des informations ou des conseils qui peuvent leur être utiles ou alimenter leur réflexion.

Quelques chiffres : 317 millions de kilomètres sont parcourus PAR JOUR dans notre pays à l'occasion de 30 millions de déplacements. Sur les 317 millions de km, 240 sont parcourus par des voitures particulières.

En Wallonie la voiture est utilisée par 77% de la population tandis que le train draine 10 % des voyageurs, transports en commun et bus par 12 % et en queue de peloton, 1,5 % vont à pied et 0,8 % en vélo.

La voiture nous rend bien sûr d'immenses services mais nombre de conducteurs ne sont pas conscients d'une série de choses qui ont leur importance au niveau de la consommation, de la pollution, etc.

Carburants et pot catalytique.

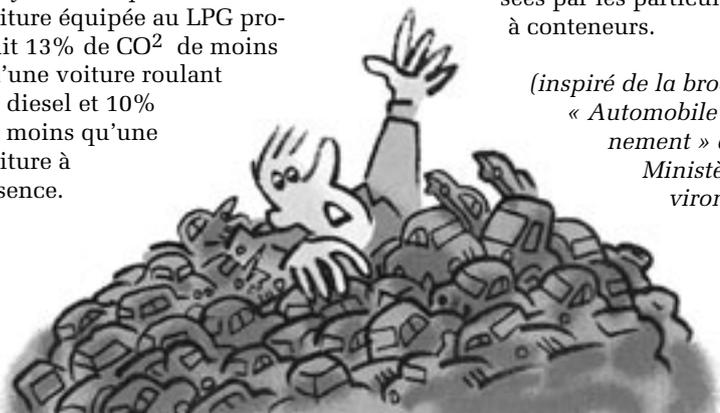
Il faut savoir que sa présence n'est pas une solution miracle. Il ne fonctionne qu'à une température de 250 C° et de façon optimale à 400 °. Or, on sait qu'il faut rouler au moins 3 minutes pour atteindre cette température et que 30% des déplacements sont inférieurs à 2 km.

Diesel

Si la teneur en soufre du diesel a été réduite de 30 %, il faut savoir qu'il émet de l'oxyde d'azote et diffuse dans l'air des poussières, des particules de carbone imprégnées de résidus d'hydrocarbures.

LPG

A cylindrée équivalente la voiture équipée au LPG produit 13% de CO² de moins qu'une voiture roulant au diesel et 10% de moins qu'une voiture à essence.



Quelques conseils de bon sens

Un filtre à air encrassé peut accroître de 10 % la consommation.

Faire vérifier le système d'alimentation électrique. Une courroie d'alimentation usée ou détendue empêche de tourner normalement ; la batterie se charge mal et par temps froid lorsque le démarreur, le chauffage, le dégivrage fonctionnent la batterie se décharge facilement. A court terme, c'est la panne assurée.

Au démarrage, même par temps froid, ne faites pas chauffer votre voiture à l'arrêt trop longtemps. Vous consommez et polluez.. 15 à 30 secondes suffisent, 1 à 2 minutes par temps très froid. L'usure mécanique d'un moteur se produit surtout pendant la phase d'échauffement.

Pour permettre à tous les éléments mécaniques d'atteindre la bonne température, le mieux est de rouler lentement durant les 5 premiers kilomètres.

Pour rouler en souplesse, à l'économie, pas de démarrage en trombe, de freinage brutal, d'où économie, moindre usure des éléments de freinage et protection de l'environnement.

A l'arrêt, il est souvent plus économique de couper le moteur que de le laisser tourner au ralenti (en attendant un passager, dans un embouteillage, à un passage à niveau).

La climatisation peut accroître votre consommation de carburant de 20 % (surtout en ville par temps chaud).

Trop d'automobilistes font encore la vidange du moteur de leur voiture et déversent ces huiles usées à l'égout. Un seul litre d'huile déversée dans un ruisseau peut contaminer 2 millions de litres d'eau. Déversées sur le sol, elles polluent sol et eaux souterraines.

Les huiles usées DOIVENT être déposées par les particuliers dans les parcs à conteneurs.

(inspiré de la brochure « Automobile et environnement » éditée par le Ministère wallon de l'Environnement).

Batraciens Migration 2005

Dès le mois de janvier, nous préparerons la nouvelle migration.

Nous espérons retrouver tous les bénévoles qui travaillent à la route de la Marache

et permirent le passage de plus de 1500 batraciens en quelques soirées 2004.



En juillet, nous fûmes informés que de nombreuses petites grenouilles de quelques millimètres traversaient la route de la Marache en passant par le jardin d'une riveraine (bénévole également. Nous avions donc assuré la nouvelle génération. Celle-ci sera adulte dans 3 ans environ.

Tous les bénévoles de 2004 seront contactés par téléphone en janvier-février. Comme nous ne sommes jamais trop nombreux, nous lançons un appel à tous ceux qui voudraient nous rejoindre. Nous avons, en effet, besoin notamment de plusieurs personnes au Chemin de Couture afin d'y constituer une équipe. L'année dernière, une personne travaillant seule a fait passer près de 400 batraciens en quelques soirs. Quant à la rue du Chêne au Corbeau protégée maintenant par des barrières, nous espérons que la migration 2005 s'y passera sans problèmes.

Si vous désirez participer au sauvetage qui a lieu fin février, parfois, mais surtout en mars, téléphonez-nous au 02-354 24 12 ou envoyez-nous un e-mail (batraciens@lasne-nature.be)

Merci à tous... et à bientôt

Micheline NYSTEN
Cellule Batraciens

Il y a quelques mois, nous avons lancé un appel afin d'être en mesure d'équiper nos bureaux. Il a été entendu et nous avons reçu : meubles, étagères, bureau, tables, fauteuils, chaises, matériel informatique et frigo. Nous avons chaleureusement remercié nos généreux donateurs. Malheureusement le frigo a rapidement rendu l'âme et c'est la raison pour laquelle nous demandons si l'un de vous n'aurait pas un frigo (un petit suffit) qui fait double emploi. Merci.

La renouée du Japon

Une dangereuse plante invasive

Originnaire de l'est de l'Asie, introduite en Europe vers 1850, cette plante s'est acclimatée partout du Portugal à la Russie, se propageant le long des axes routiers, des voies ferrées, des voies d'eau, dans les terrains en friche. Ce sont les activités humaines, par le déplacements de terres contaminées, de ses rhizomes, qui sont à la base de cette dispersion. C'est une plante vivace dont les parties aériennes meurent chaque année tandis que racines et rhizomes croissent de plus belle chaque printemps.

Les tiges segmentées peuvent atteindre 3 mètres de haut et former des fourrés denses et impénétrables.

C'est une des plantes invasives les plus dangereuses au niveau mondial. Elle élimine rapidement toutes les autres espèces et détruit la biodiversité des terres qu'elle colonise. D'autres plantes telles que la balsamine géante, l'élodée du Canada, le buddléia, l'alliaire, la centaurée du Rhin, l'euphorbe éssule, la berce du Caucase, sont elles aussi classées parmi les invasives.

Des programmes de lutte contre sa prolifération inquiétante sont poursuivis dans une série de pays car il faut savoir que la lutte chimique est inefficace tandis que l'arrachage, les fauches doivent se répéter plusieurs fois par an.

Il est donc impératif de recenser les peuplements, de prendre toutes mesures préventives nécessaires à éviter leur prolifération, de sensibiliser les

pouvoirs publics, les entreprises et les particuliers, de stimuler la recherche de solutions.

Rappelons qu'en vertu de la convention de Rio, que notre pays a ratifiée, nous avons le devoir de contrôler et d'éradiquer les espèces menaçant la biodiversité de notre territoire.



sité de notre territoire.

Un programme d'étude et de recherche est actuellement en cours à l'ULB, à l'UCL, à Gembloux et à Anvers..

Il est urgent que les chercheurs infor-

ment les entreprises et les particuliers de l'état d'avancement de leurs travaux, l'information doit être largement diffusée.

L'association NATURE ET PROGRES a envoyé au Ministre compétent une longue lettre consacrée au problème.

Cette lettre se termine par les quatre questions suivantes auxquelles une réponse urgente doit être donnée :

- un cadastre des sites de présence de la renouée du Japon a-t-il été effectué en Wallonie et à Bruxelles ?
- des observations et/ou des recherches ont-elles été commandées en vue de contrôler le développement de cette plante, voire de l'éradiquer ?
- des campagnes d'information à destination des entreprises publiques (SNCB, MET, Office des voies navigables...) des pouvoirs communaux et des particuliers sont-elles envisagées ?
- des mesures spécifiques sont-elles prévues en vue de protéger les berges de nos rivières ?

Introduite uniquement sous forme femelle, la renouée ne dispose pas en Europe de sources de pollen à partir de sa propre espèce. C'est à partir d'un nombre très réduit de pieds issus de la seule île japonaise de Honshu que la plante s'est propagée chez nous. Il existe de rares cas de propagation par graines).

D'après « NATUREet PROGRES »

Lors d'une promenade à Glabais, un de nos amis a observé dans un terrain vague, un massif de ces fameuses renouées. Une raison suffisante pour dresser un inventaire de tous les lieux infestés.

ORDRE PERMANENT

Afin de ne pas oublier de renouveler votre cotisation annuelle (minimum : 10 EUR) à l'asbl LASNE NATURE, nous vous suggérons de compléter l'**ordre permanent** ci dessous, de le découper et de l'envoyer à votre banque après l'avoir signé.

Je soussigné (e).....

domicilié(e) à

titulaire du compte n° à la banque

Donne par la présente ordre à ma banque de débiter mon compte chaque année à la date du

d'un montant deEUR, et ce jusqu'à révocation expresse de ma part.

Cette somme sera versée au compte n°001 2326233 55
de l'asbl LASNE NATURE

1380 LASNE et, en communication : Cotisation annuelle

Signature :





AGENDA

DECEMBRE 2004

- Vend 10** 20h00 conférence du professeur Dominique BELPOMME oncologue
Ces maladies créées par l'Homme : **CANCERS ET ENVIRONNEMENT**
Auditorium H 1309 de l'U L B
Campus du Solbosch av, F.D. Roosevelt
1050 BRUXELLES
- Jeu 16** 19h00 Centre sportif Ohain-Lasne
Assemblée plénière du PCDN (Plan Communal de Développement de la Nature)
- Sam 18** 14h00 PROMENADE de LA CALLA
Rendez-vous face à l'église de Glabais. Durée d'environ 2 heures. Participation gratuite pour les membres de Lasne Nature. Non membres : 2 EUR
- Dim 19** JOURNÉE D'ENTRETIEN DE LA RÉSERVE DU RU MILHOUX
R.V. à partir de 9h30 à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix, perpendiculaire à la rue de l'Abbaye.
Bottes indispensables. Potage à midi. Annoncez votre venue au 02/ 653 55.79

En décembre, comme en juillet, pas de réunion du dernier jeudi du mois.

JANVIER 2005

- Sam 15** 14h00 : PROMENADE DU SMOHAIN
Rendez-vous face au restaurant « les 3 Canards » à La Marache – env.2h
Participation gratuite pour les membres de Lasne Nature. Non membres : 2 EUR.
- Dim 16** JOURNÉE D'ENTRETIEN DE LA RÉSERVE DU RU MILHOUX
R.V. à partir de 9h30 à l'entrée de la Réserve, rue à la

- Jeu 27** Croix, perpendiculaire à la rue de l'Abbaye.
Bottes indispensables. Potage à midi. Annoncez votre venue au 02/ 653 55.79.
Centre sportif et culturel de Maransart. Réunions mensuelles de Lasne Nature.

FEVRIER 2005

- Dim 12** JOURNÉE D'ENTRETIEN DE LA RÉSERVE DU RU MILHOUX
R.V. à partir de 9h30 à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix, perpendiculaire à la rue de l'Abbaye.
Bottes indispensables. Potage à midi. Annoncez votre venue au 02/ 653 55.79
- Sam 18** 14h00 Promenade de la DYLE. Rendez-vous face à l'église de Bousval (environ 2h) Participation gratuite pour les membres de Lasne Nature. Non-membres : 2 EUR
- Jeu 23** Centre sportif et culturel de Maransart. 20h00 Réunions mensuelles de Lasne Nature.

Collectes sélectives

COLLECTES des sacs poubelles à déposer le mardi matin avant 7 heures ou la veille (dimanche soir) après 20 heures dans les sacs réglementaires au nom de la commune.

JOURS D'ENLEVEMENT
Sacs bleus (PMC)- Papiers et cartons

DECEMBRE 2004
Mardi 7 : sacs bleus
Mardi 21 : sacs bleus
Mardi 28 : papiers et cartons

JANVIER 2005
Mardi 4 : sacs bleus
Mardi 18 : sacs bleus
Mardi 25 : papiers et cartons

FEVRIER 2005
Mardi 1er : sacs bleus
Mardi 15 : sacs bleus
Mardi 22 : papiers et cartons

GROS ENCOMBRANTS

A déposer le mercredi avant 7 heures ou la veille après 20 heures

DECEMBRE 2004
Mercredi 01 décembre dans les rues où les poubelles sont ramassées le JEUDI.
Mercredi 08 décembre dans les rues où elles le sont le VENDREDI.

JANVIER 2005
Mercredi 26 janvier dans les rues où les poubelles sont ramassées le lundi.

FEVRIER 2005
Mercredi 2 février dans les rues où les poubelles sont ramassées le mardi.
Mercredi 9 février dans les rues où les poubelles sont ramassées le jeudi.
Mercredi 16 février dans les rues où les poubelles sont ramassées le vendredi.

Vous pouvez nous atteindre par téléphone, Fax ou courriel :

Président : Willy CALLEEUW : 02/ 633 24 66.
Secrétaire : Jean-Pierre HAAK 02/ 652 59 14.
ou 0477/ 21 68 42.
Cellule Urbanisme et Aménag. du territoire : Jacques DONNER : 02/ 633 18 79. -
Fax 02/ 633 49 36. -
urbanisme@lasne-nature.be
Cellule sentiers : J. COLARD : 02/ 353 02 44.
Jean Marie DEBATTY : 02/ 633 20 10.
Secrétariat de rédaction :

Didier GELUCK : 02/ 633 27 64.
Réserve du Ru Milhoux : Erik SEVERIN :02/ 653 55 79
Cellule Mobilité : Jean-Pierre HAAK 02/ 652 59 14 ou 0477/ 21 68 42
mobilite@lasne-nature.be
Cellule Eau et pollutions : Alain CHARLIER 02/ 633 41 93
eauetpollutions@lasne-nature.be
Cellule Batraciens : Micheline NYSTEN

02/ 354 24 12 - batraciens@lasne-nature.be
Cellule Écoles-Nature : Monique LOZET
lecon.verte@village.uunet.be
Téléphone et fax de l'asbl : 02/ 633 27 64
E-mail : secretariat@lasne-nature.be
www.lasne-nature.be
Comptes en banque de Lasne Nature : Cotisations : 001 2326233 55
Commandes publications : 001 2693758 47
de l'asbl Lasne Nature - 1380 LASNE

MOTS CROISÉS

GRILLE N° 60

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									

SOLUTION DU N° 59

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
1	V	I	V	I	F	I	A	N	T	E
2	I	L	E	L	O	T	I	E	S	
3	G	E	P	O	T	A	L	C		
4	N	M	R	I	S	O				
5	E	C	U	M	E	U	S	E	U	
6	R	O	L	E	R	L	R			
7	O	R	E	S	R	T	A	G		
8	N	A	T	U	R	A	L	I	S	E
9	N	U	R	C	O	R	S	O		
10	E	X	H	A	L	A	I	S	O	N

HORIZONTALEMENT

- Plante grimpante des régions tropicales. – Pied de vigne.
- Astronome allemand. - Gâteau.
- Sel de l'acide urique. - Comme un bon fruit.
- Entrer en action. - On lui doit «Arsenic et vieilles dentelles».
- Zone complètement dévastée, abandonnée (mot comp.).
- Utilisé comme moyen de pression. – Partie de charrue.
- Cafés non excitants.
- Peintre italien.
- Renonculacée. – Arrivé.
- Oeuvre en été.

VERTICALEMENT

- Il en est à l'Institut des sciences naturelles.
- On y mange à bas prix. – Voyelles.
- Disposai les couleurs. – Devant un nom anglais. - Soldat USA.
- Fournissent la gomme adragante.
- Possessif en désordre. - Navire à voiles. - Saint.
- Cesium. - Prénom (phon.).
- De l'aile.
- S'oppose à bois ou montagne dans le paysage.
- A la teneur de l'ivoire.
- Oiseau très coloré.